

E 2/1352

*Le Consul général de Suisse à Milan, A. Reymond,  
au Conseil fédéral*

R

Milan, 9 septembre 1849

Je vous confirme ma lettre [du]6 courant<sup>1</sup> par laquelle j'avais l'honneur de vous adresser la copie de ma note [du]5 courant<sup>2</sup> au Feldmaréchal Radetzky, au sujet de trois Suisses arrêtés le soir du 18 août, et que je lui ai remise à lui-même.

---

1. E 2200 Milan 1/14.

2. *Idem.*



J'ai été honoré depuis de votre dépêche [du] 3 courant<sup>3</sup> et je m'empresse d'y répondre.

Il résulte de la conversation que j'ai eue il y a quelques jours avec le Feldmaréchal, et de celle que le Consul général de France<sup>4</sup> a eue avec le Général d'artillerie Hess, chef de l'Etat-Major, que l'envoi de troupes occupant la ligne de frontière du côté de la Suisse, est fait dans le but d'en imposer militairement à la Suisse, à cause de l'attitude constamment hostile du canton du Tessin, dans lequel on continue à ce qu'on suppose ici, à tolérer des intrigues contre le Gouvernement autrichien, non moins qu'à Genève, devenu le rendez-vous des meneurs et des mécontents de tous les pays, et à se tenir en mesure contre les éventualités résultant de l'entrée en Suisse de tous les réfugiés allemands, français et italiens qui y sont arrivés et y arrivent encore.

Il serait bien à désirer pour les Suisses habitant la Lombardie et qui y voyagent, que les autorités tessinoises entrassent dans une autre voie, et prissent des mesures convenables pour faire cesser une situation si difficile et préjudiciable pour les intérêts de tous les Suisses, mais spécialement pour ceux des ressortissants tessinois en Lombardie. Ce n'est que lorsqu'on aura compris dans le susdit canton la nécessité d'entrer franchement dans la voie tracée par votre haute autorité, que les relations entre les deux pays pourront redevenir amicales.<sup>5</sup>

Les militaires faisant partie de la compagnie de Brunner ont tous passé par Milan, la semaine passée; ils étaient pourvus d'argent. Les officiers ont obtenu la permission de circuler par la ville, et les soldats ont été consignés pendant le temps qu'ils ont passé à Milan. L'argent suffisant dont ils étaient pourvus ne les a pas mis dans le cas de recourir au consulat; il n'en est pas de même des militaires suisses congédiés du service du Saint-Siège, qui viennent tous les jours par troupes de 8 à 10 demander des secours pour poursuivre leur voyage. Ils arrivent dénués de tout et dans un état pitoyable et la caisse de secours que j'ai érigée commence à être insuffisante pour subvenir à tant de besoins.

J'appelle l'attention de votre haute autorité sur cette circonstance. Si la Suisse dépense tant d'argent pour secourir des infortunes étrangères, ne pourrait-on pas en réclamer quelque portion pour ces pauvres Suisses à l'étranger qui y perdent leur position par suite des événements politiques, et surtout pour ces soldats que le sentiment populaire autant que les événements ont rappelés et qui doivent recevoir les moyens de rentrer dans leur patrie.

[...]

---

3. E 2200 Milan 1/72.

4. *Ferdinand Denois*.

5. *Transmis pour plus ample information aux gouvernements des cantons du Tessin et de Genève par décision du Conseil fédéral du 12 septembre (PVCF, E 1004 1/3, n° 2613).*